

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19369 - 75ÈME ANNÉE

## Après les succès de Saint-Denis et de Saint-Pierre

### Conférence d'Elie Hoarau demain à Saint-Benoît

**CONFÉRENCE**  
dans le cadre des  
célébrations du  
**60<sup>e</sup> anniversaire**  
de la fondation du  
**Parti Communiste**  
**Réunionnais**

Médiathèque Antoine L. Roussin  
à Saint-Benoît (Centre-ville)  
**10 octobre 2019,**  
à 18h00

Entrée libre.

**Elie Hoarau**  
*Chargé de recherche au CNRS,  
il quitte ses fonctions pour se mettre  
au service de La Réunion et du PCR.  
Aujourd'hui, Président du  
Parti Communiste Réunionnais,  
il s'exprime sur le sens de ces  
60 années de vie politique.*



**“ Il y a 60 ans :  
l'émergence  
d'une conscience  
et d'une parole  
réunionnaises...” ”**

Après les succès des conférences de Saint-Denis et de Saint-Pierre, Elie Hoarau, président du PCR, en tiendra demain une troisième à Saint-Benoît, sur le thème « Il y a 60 ans, l'émergence d'une conscience et d'une parole réunionnaises ». C'est un nouvel événement phare des célébrations du 60<sup>e</sup> anniversaire de la création du Parti communiste réunionnais. Rendez-vous à 18 heures à la médiathèque Antoine Roussin.

A moins de trois semaines de la conférence idéologique internationale, le temps fort des célébrations du 60<sup>e</sup> anniversaire de la création du Parti communiste réunionnais, le président du PCR, Elie Hoarau, tiendra demain une troisième conférence sur le thème « Il y a 60 ans, l'émergence d'une conscience et d'une parole

réunionnaises ».

Cette initiative fait suite au succès de la première conférence organisée à Saint-Denis. La demande a été si importante qu'une seconde conférence a eu lieu pour le Sud à Saint-Pierre. De cette demande découle l'organisation d'une conférence supplémentaire demain soir à 18 heures à la médiathèque Antoine Roussin de Saint-Benoît.

Les deux premiers événements ont permis de constater que l'intérêt pour les thèses du PCR dépasse les frontières du Parti. L'analyse et les propositions du PCR sont en effet de plus en plus partagées. Au cours de sa conférence, Elie Hoarau explique notamment pourquoi ces thèses ont peu à peu imprégné l'opinion. Le dernier exemple issu de l'actualité est l'engouement autour du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'inscription du maloya sur la liste du Patrimoine de l'humanité par

l'UNESCO. Or, le passage du maloya de la clandestinité à la pleine lumière doit beaucoup au PCR. Ce passage eut lieu à la tribune du 4<sup>e</sup> Congrès du Parti en 1976, quand la parole fut donnée à une troupe de maloya.

La conférence d'Elie Hoarau est également un moyen d'écouter le témoignage d'un acteur des transformations vécues par La Réunion au cours de ces 60 dernières années.

Dans le cadre de ses 60 ans, le PCR propose donc aux habitants de l'Est une importante rencontre avec l'histoire. Nul doute que le succès sera de nouveau au rendez-vous, ce qui ne manquera pas de renforcer le Parti à moins de trois semaines d'un séminaire idéologique qui marquera à n'en pas douter l'histoire politique de La Réunion.

## Une augmentation du capital d'Air Madagascar voulue par l'État malgache, quel avenir pour le partenariat stratégique avec Air Austral ?

# L'aventure malgache d'Air Austral risque de coûter cher aux Réunionnais

Alors que le paysage du transport aérien est en pleine recomposition, l'État malgache se tourne vers des investisseurs extérieurs pour augmenter le capital d'Air Madagascar après avoir constaté le refus d'Air Austral, actionnaire à 49 %, de participer à cette opération. Après avoir fait dépenser des dizaines de millions d'euros pour entrer dans le capital d'Air Madagascar afin d'organiser le monopole de la desserte entre La Réunion et Madagascar et de réorganiser la desserte aérienne des régions malgaches, la direction de la compagnie réunionnaise risque bien d'être le dindon de la farce faisant d'Air Austral un actionnaire minoritaire d'Air Madagascar, avec à la clé la perte probable de la direction opérationnelle de la compagnie malgache. Décidément, l'aventure malgache d'Air Austral risque de coûter cher aux Réunionnais.

Après les faillites d'Aigle Azur, à qui Air Austral louait des avions, et de XL Airways, compagnie desservant La Réunion qui ne peut pas compter sur le soutien de la Région comme Air Austral, c'est une nouvelle mauvaise nouvelle qui a ébranlé la compagnie réunionnaise.

En effet, le gouvernement malgache a annoncé son intention d'augmenter le capital d'Air Madagascar. Pour le moment, la conséquence du partenariat stratégique voulu par Air Austral avec la compagnie nationale de Madagascar donne la structure capitalistique suivante : 51 % pour l'État malgache, 49 % pour Air Austral. Air Austral a obtenu la direction

opérationnelle de la compagnie.

### Incroyable légèreté

Sollicitée par l'État malgache pour participer à cette augmentation de capital, Air Austral aurait refusé, d'après Zinfos 974. En conséquence, l'État malgache va se tourner vers d'autres investisseurs pour réussir son tour de table. En cas de succès, il est clair que la part d'Air Austral dans l'actionnariat d'Air Madagascar va baisser, ce qui pourrait avoir comme conséquence l'arrivée d'une nouvelle direction échappant au contrôle d'Air Austral, avec à la clé une stratégie qui pourrait chercher à briser le monopole d'Air Austral sur la desserte de Madagascar depuis La Réunion et Mayotte.

Cette annonce de l'État malgache met en évidence la légèreté avec laquelle Air Austral s'est embarquée dans cette aventure. Pour entrer dans le capital de la compagnie aérienne de l'île sœur, ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros qui ont été injectés, sachant que l'actionnaire à plus de 90 % d'Air Austral est une SEM, la SEMATRA, où la Région est majoritaire. Autrement dit, Air Austral a joué un jeu dangereux avec l'argent du contribuable réunionnais. Elle risque bien de devenir le dindon de la farce parce que ses dirigeants ont une fois de plus commis une erreur stratégique. Sans oublier que le 17 octobre prochain, la justice rendra son verdict au sujet du litige opposant Air Madagascar à Air France. La compa-

gnie française demande plus de 100 millions d'euros au titre de la location d'un avion à la compagnie malgache.

### Air Austral dindon de la farce

Jusqu'à présent, la direction d'Air Austral mise en place par Didier Robert a pu compter sur un soutien sans faille de la Région Réunion pour lui venir en aide face à ses difficultés financières, via la SEMATRA. Cette fuite en avant pourra-t-elle encore longtemps durer, eu égard à la recomposition du paysage aérien lié à l'irruption des low-cost long-courrier, un modèle qu'Air Austral avait les moyens de mettre en place afin de devenir un précurseur mondial dans ce domaine, mais que la direction choisie par Didier Robert a refusé parce qu'il allait à l'encontre de la politique clientéliste de distribution de bons de réduction sur les billets d'avion, que le président de la Région a déployé pour se payer une popularité.

*M.M.*

## Assemblée générale du GDS

# La CGPER défend la cause des éleveurs réunionnais

L'assemblée générale du Groupe de défense sanitaire s'est déroulée hier au Vingt-septième kilomètre. Elle a montré le gouffre existant entre une présidence qui pense agir comme si de rien n'était, et des éleveurs remontés par les frasques et les affaires concernant cette présidence pendant qu'ils doivent faire face aux pires difficultés pour tenter de survivre.

Rappelons qu'une première assemblée générale avait été convoquée voici deux semaines. Ce jour là, la CGPER accompagnée d'un huissier avait pu constater que rien n'avait été prévu pour accueillir les adhérents. Le président du GDS, auteur de la convocation, était d'ailleurs introuvable dans les locaux à l'heure fixée. C'est ainsi que Jérôme Huet pensait faire croire que la réunion d'hier était la suite de l'assemblée générale reportée, et donc qu'elle pouvait se tenir sans quorum.

C'était sans compter sur la CGPER, représentée notamment par son président, Jean-Bernard Maratchia, et son secrétaire, Jean-Michel Moutama, qui a de nouveau pu faire venir un huissier, suite à une autorisation délivrée par le tribunal. Ce dernier a donc pu noter les déclarations contradictoire du président du GDS. Car de quorum il n'y avait point, étant donné que sur 800 adhérents, étaient présents 250 personnes dont seulement 70 avaient un droit de vote. Pour vo-

ter, il fallait en effet être à jour de cotisation pour 2018 et 2019, ce qui veut dire qu'un éleveur installé cette année et à jour de sa cotisation ne pouvait pas prendre part au vote.

### Pour la révocation de Jérôme Huet

La défiance vis-à-vis de la présidence s'est trouvée amplifiée par la lecture d'un extrait de procès verbal de l'huissier, qui avait constaté que la première assemblée générale convoquée ne s'était pas tenue. Ceci déstabilisa Jérôme Huet qui organisa alors un conseil d'administration à huis-clos pour déterminer si l'assemblée devait ou non se poursuivre. Force est de constater l'attitude étonnante du représentant de l'État. Ce dernier déclarant ne pas vouloir s'immiscer dans ce qui est analysé comme un problème de gouvernance interne au GDS. Or, l'État a transféré au GDS l'importante compétence du suivi sanitaire des élevages réunionnais, et tout un secteur souffre de l'impact d'une crise de confiance du consommateur réunionnais envers les produits de l'élevage bovin en raison de problèmes sanitaires dans des exploitations.

Privée de micro, la CGPER a fait entendre son point de vue par méga-

phone. Les syndicalistes demandent la révocation immédiate du président du GDS, et son remplacement par le vice-président afin de gérer les affaires courantes dans l'attente d'un renouvellement des administrateurs. Faisant comme si de rien n'était, le président du GPS a mis aux voix des comptes. Dans cette structure, les statuts indiquent que les votes se font obligatoirement à main levée. Mais quand Jérôme Huet a utilisé la formule consacrée « qui est pour, qui s'abstient, qui est pour », aucune main ne s'est levée ce qui révèle l'ampleur de la révolte face aux dysfonctionnements de cette structure qui doit être au service des éleveurs réunionnais.

Il est également à noter que la présidence du GDS n'a pas donné suite à la demande de l'huissier de lui fournir la liste d'émargement et celle des votants. C'est un nouveau fait révélateur de l'incapacité du GDS à fonctionner correctement.

Sur la base de tous ces éléments et notamment du procès verbal de l'huissier sur l'assemblée générale d'hier, la CGPER va se tourner vers la justice et compte déposer vendredi au tribunal une demande de référé. La lutte continue pour que les éleveurs réunionnais puissent avoir droit à un Groupe de défense sanitaire à la hauteur de la crise qu'ils doivent surmonter.

**M.M.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71<sup>e</sup> année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## Oté Lé ga ! Akoz ni fé pa vni galé avèk La Frans ? Ala in lidé k'èl lé bèl !

Mi sort antann in n'afèr lé bèl pou vréman. I paré i mank anou galé pou fini la rout an mèr. Konbien i mank ozis ? Moin la fine antann di plizyèr kantité. Mèm zour moin la antann i mank troi milyonn tone édmi, épi moin la antann i mank onz milyonn tone. Ni sava pa shipoté pou inn-dé milyon anplis - an moins. I mank bèl-bèl rosh an touléka !

Prézidan konsèye réjyonal pou son par la di konmsa li la fine komann in l'étid é d'aprè son létid néna asé zandin, dann karo la tèr bann plantèr pou anshèv la rout an mèr. Kisa ou i sava kroir ladan ou ? I diré kaziman in kalkil konm i fé shak ané pou mézir lo trou la sékirité sosyal. Dann sète afèr-la i mégote pa : sèl zafèr ni pé dir sé ké an o lyé demoun lé pa tro doué pou konté, pou méziré, pou kalkilé.

Momandoné la fé vni galé dopi Madégaskar : la pa fé vni in ta, i paré arienk karant sink mil tone apré l'arété. Pou kosa ? Pars in pé la di alé rode galé Madégaskar sé kaziman vol bann pov malgash. I paré osi néna laba bann vyé rès la mikrobi antéré é lé riskab amenn tout sort maladi isi shé nou. In pé i di galman - bann transportèr-si i pran bann rosh Madégaskar, i débark dirèk dsi lo shantyé é alor bann transportèr i di kisa i pèye anou pou in travaye nou la pa fé ? Pran rosh ousa zot i vé, mé an rotour i fo gonf in nout pla.

I pé pran Moris osi alor ? Péna problèm, inn foi lo posh bann transportèr lé gonflé é pou la poul zèf an or, va rovann bann kamiyon dé san mil éro l'inité. Inn dan l'ot bann groupman kamiyonèr i artrouv zot bèr-ki bate dobèr lish son doi !

Mé final de kont si nou sé bann bon fransé, si sak gran papa kolbèr, la lèss anou son pansé an éritaz afèr alé rode Madégaskar, afèr alé rode Moris, afèr alé rode ninport ousa ? Afèr, sinploman, ni fé pa vni galé d' Frans ? Ala in lidé k'èl lé bone la ! Ala in lidé k'èl lé bèl ! zot i pans pa ?

*Justin*